

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Séance extraordinaire Le 25 septembre 2023, 19 heures Présidée par monsieur Stephen Matthews, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 1.1 Ouverture de la séance
- 2. Avis de motion pour le projet de règlement 99-D concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre, la tarification, la réglementation et les modalités applicables lors de réservation et location d'un site au camping municipal du parc Carillon
- Présentation et dépôt du projet de règlement 99-D concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre, la tarification, la réglementation et les modalités applicables lors de réservation et location d'un site au camping municipal du parc Carillon
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance